

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 février 2015 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, DEMETTRE Jeannine, DUFOR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert.

Procurations :

Mme BIDAULT Marie-Françoise à Mme ROUSSINE Evelyne, M.JARDON Stéphane à M.HERCHUEL Christophe, M.THOMAS Ludovic à M.FLEURY Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme Joëlle DUFOR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 29 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

I) Projet d'acquisition d'un tracteur

Trois propositions ont été reçues en mairie pour l'acquisition d'un nouveau tracteur avec reprise de l'ancien, une quatrième doit arriver prochainement. Le coût de cette opération se situe dans une fourchette allant de 47 000 € à 60 000 € HT. La commission voirie se réunira prochainement afin d'étudier en détails les devis et déterminer l'offre la plus adaptée à l'usage communal.

II) Rapports des commissions :

Forêt :

Les houppiers de chêne de la parcelle n° 22 A est et ouest sont en vente au prix de 6 € le stère, une participation de 20 € sera demandée à l'inscription afin de s'assurer que les attribués soient réellement façonnés. Inscription auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas).

Parcelle 16A, affouages 2015/2016, l'ONF avait prévu la vente des chênes au printemps 2015 avant la réalisation de couloir de débardage pour les affouagistes. Le conseil municipal décide de reporter cette vente d'une année de manière à réaliser les couloirs avant la vente des chênes.

Voirie :

L'entreprise NOIROT termine la réparation du « Pont des amoureux ».

Le conseil général a confirmé l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 773 € pour l'aménagement du chemin piétonnier de « la violette ».

Bâtiments :

Afin de faciliter le stockage du matériel communal, un mur de séparation est en cours de réalisation sous le hangar situé à côté de l'école maternelle. Le conseil municipal envisagera par la suite l'installation d'une porte de garage.

Rénovation de la salle des fêtes : pour déterminer au mieux les travaux à réaliser, mise aux normes d'accessibilité, extension ..., le conseil municipal décide d'entamer une procédure d'appel d'offre pour sélectionner un architecte qui réalisera une étude de faisabilité.

Vie scolaire :

Pour faire suite aux demandes formulées lors du dernier conseil d'école, le conseil municipal décide de participer à hauteur de 1 000 € au coût de transport des enfants à Seurre et Saint-Jean-de-Losne pour le cycle « eaux vives » à la rentrée 2015/2016 et autorise l'installation d'un lombric-composteur à l'école ainsi que l'achat d'un nouveau boîtier CPL. Des membres du conseil municipal seront présents le lundi 23 mars pour la remise de coupe à l'issue de la course longue organisée par l'école.

La commune étant restée autonome dans l'organisation des NAP, elle doit élaborer elle-même un PEDT (Projet Educatif Territorial) pour continuer à bénéficier du fond d'amorçage. Ce projet est actuellement soumis à l'avis de la Direction départementale des services de l'éducation nationale.

III) Affaires et questions diverses :

Passage aux 35 heures :

Après un avis favorable du comité technique paritaire et afin de faciliter l'organisation du travail de l'agent technique, le conseil municipal a décidé de remplacer le régime des 39 heures avec RTT par le régime des 35 heures.

Le conseil municipal souhaite recruter un second agent technique pouvant bénéficier du dispositif emploi aidé.

Départ du locataire :

De nouveaux locataires prendront possession du logement « la cure » à compter du mois de mai prochain.

L'appartement communal T4 situé 38 rue de l'église est à louer, la locataire ayant donné son préavis pour le 1er avril prochain.

Point d'apport volontaire :

Devant l'état de saleté des points d'apports volontaires de la commune, le conseil municipal charge le Maire de rédiger une motion à l'attention de la communauté de communes afin qu'elle réalise un entretien qui résulte de ses compétences et qu'elle verbalise les contrevenants (le Maire de Labergement ayant délégué au Président de la Communauté de communes, son pouvoir de police en matière de gestion des déchets ménagers).

Communauté de communes :

Le Maire rend compte des 3 dernières réunions de la Communauté de communes les 21 janvier, 18 et 25 février dernier. Par le biais d'un débat budgétaire quant au devenir de la piscine de Seurre, après des débats très houleux, voir passionnés, c'est par 34 non, 21 oui et 1 nul que l'assemblée a refusé la construction d'une piscine neuve d'un montant 9 millions d'euros et s'est déterminée pour la rénovation de l'ancienne piscine pour montant 4 millions d'euros. Les contribuables communautaires seront bien évidemment concernés par financement d'un tel projet.

La piscine restera fermée en 2015 car jugée trop dangereuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 26 mars 2015.

Informations diverses

La chorale "Les chanteurs de la Sablonne de Cluxvilleneuve" donneront un concert au sein de l'église de Labergement-Lès-Seurre le samedi 25 avril 2015 à 20 heures 45.

A louer : Appartement communal T4 de 90 m² situé à côté de l'école, comprenant au 1^{er} étage : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau ; Au deuxième étage : grenier de 90 m². Chauffage collectif bois compris. Loyer mensuel 570 €. *Renseignements auprès du secrétariat de mairie.*

Sondage de la population sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune

Dans une démarche "énergies renouvelables" souhaitée par le ministère de l'écologie, et dont le but avoué est la limitation du nucléaire, la municipalité est de nouveau sollicitée pour un projet éolien, car idéalement située (hors zone : radar de Dijon Longvic, hors Natura 2000 etc ...).

Il y a deux ans, le projet avait été rapidement abandonné, faute de retombées économiques valables : 80% pour Rives de Saône et 20 % pour la commune. Aujourd'hui la répartition est tout autre : 50 / 50 entre les deux parties, le débat peut être lancé, 70 000 € de revenu annuel pour la commune sont en jeu, soit 7 éoliennes à 10 000 €.

Trois emplacements sont envisagés : les Toupes, le château d'eau ou en forêt.

Mais la municipalité avant toutes discussions a souhaité vous consulter afin de connaître votre opinion, car dès que la délibération sera prise, le conseil municipal ne sera plus maître du projet.

- ✓ Vous êtes favorable, auquel cas nous avançons dans la discussion et les études.
- ✓ Vous n'êtes pas favorable et dans ces conditions, la discussion sera stoppée.

L'avis du Maire

Un revenu annuel de 70 000 € n'est pas négligeable pour notre commune et cela pour plusieurs raisons: les budgets des petites communes sont de plus en plus compliqués du fait du désengagement de l'Etat et des dotations de plus en plus restreintes, les revenus forestiers en baisse ... La municipalité ne souhaitant pas augmenter les impôts, les années à venir s'annonce difficiles.

Mais la paix sociale dans notre village n'a pas de prix comparé aux 70 000 € proposés. Aussi, il est important que vous nous fassiez part de votre avis

✂-----

Coupon réponse à retourner en mairie pour le 15 mars 2015

Projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Labergement-Lès-Seurre

- Favorable au projet
- Défavorable au projet

Observations :
